

Le programme serait financé au moyen d'une taxe imposée à l'acheteur de tous les bovins d'abattage et calculée en fonction des coûts prévus pour l'application du programme. Celui-ci pourrait être facilement intégré au système électronique de vente aux enchères. Le système pourrait fonctionner sans contrôle à l'importation, étant donné que le marché cherchera à établir son propre niveau d'exploitation, mais les coûts seraient évidemment minimisés et la mise en place d'un programme de gestion de l'offre assurée. (Si la participation est facultative, il est possible que la taxe prélevée le soit en fin de compte, sur les revenus des producteurs). Avec les progrès du système et de la concurrence, le financement d'un programme de stabilisation du revenu des producteurs à partir des recettes du marché pourrait être largement compensé et ne pas alourdir sensiblement les coûts à la consommation.

Le système comprendrait les éléments suivants:

- (1) Stabilisation du revenu en fonction du coût de production
- (2) Contingent de vente
- (3) Vente aux enchères centralisée et informatisée
- (4) Versements complémentaires tirés du marché
- (5) Fixation des prix du marché en fonction de l'offre et de la demande
- (6) Système central de perception des droits et de contrôle
- (7) Surveillance par le gouvernement d'une société indépendante de producteurs.

Ce modèle de système se veut un mécanisme visant à supprimer les différences qui peuvent exister entre le soutien accordé aux